

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET L. DE COSTER.

3^e SÉRIE. — TOME VI.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1862

CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

MONNAIES, MÉDAILLES ET JETONS

RARES OU INÉDITS.

QUATRIÈME ARTICLE.

(PL. IV ET V, FIG. 4 A 40.)

I

Tête de profil à droite. Dans le champ et sous le menton de la figure, un cercle avec un point central : ANNA ROV...

— Cheval galopant à gauche. Dans le champ, le même cercle avec un point au centre. Sous le cheval, un autre emblème indéterminé : ..NNAROVECI.

A. Gr. 4.40. (Pièce fourrée.) Collection de M. le comte de Renesse.

Les deux légendes sont évidemment semblables et se complètent l'une par l'autre. Il faut les lire ANNAROVECI. On connaît des monnaies gauloises assez nombreuses, de différents métaux et de différents types, avec la légende ROVECA, ou POOYIKA en lettres grecques. Ces pièces sont restées une énigme. On n'est pas même d'accord s'il faut y voir un nom de lieu ou un nom de divinité topique.

La pièce de M. le comte de Renesse doit-elle se rattacher à la même série? Servira-t-elle à découvrir, enfin, une

attribution incontestée? C'est ce que nous diront peut-être nos maîtres, MM. de Sauley et Robert, dans le grand travail d'ensemble qu'ils ont entrepris sur la numismatique ancienne de la Gaule.

II

Écu incliné, écartelé de Palatinat et de Bavière, timbré d'un heaume avec lambrequins, ayant pour cimier un lion acculé (d'or), accosté de deux cornes de buffle lozangées (d'argent et d'azur) : $\text{STEPHANS} \circ \text{DVX BAV-TRIE} \circ \text{BALTA}$ (*sic* pour PALTA *tinus*).

— Écu au lion posé sur une grande croix pattée qui coupe la légende et l'entourage intérieur de huit arcs de cercle aux angles rentrants fleurdelisés : $\text{MONET} | \text{T} \circ \text{NOVA} | \circ \text{SVNER} | \text{ENSIS} \circ$.

Arg. 2.30.

Collection de M. L. de Coster, aujourd'hui, au cabinet royal de Munich.

Nous avons décrit, dans ce même volume, page 75, une monnaie, frappée à Wachenheim, par Étienne de Bavière, comte palatin du Rhin, et imitée d'une monnaie de Wenceslas II, duc de Luxembourg. Cette fois, c'est encore le numéraire luxembourgeois qui a servi de modèle à Étienne. Sa monnaie, frappée à Simmeren, n'est qu'une copie servile d'un type employé par Elisabeth de Goerlitz et par Jean de Bavière.

III

Écu coupé (d'argent et de guenles) dans un cercle en grènetis : $\text{✠ MOE * OE * OT VEOM}$. L'espace entre T et V a pu être rempli par une lettre effacée, E ?

— Croix pattée dans un cercle en grènetis : ✠ T NNO
NNI' NCCCC 95. Les lettres T et N' du mot *anno*
sont également éloignées sans qu'on puisse là supposer
une lettre manquante.

B.

Collection de M. Hooft Van Iddekinge.

Cette petite monnaie de la ville de Deventer n'a pas été
décrite par M. P. O. Van der Chys. L'indication du millé-
sime en partie en lettres numérales et en chiffres arabes est
une singularité épigraphique qui mérite d'être remarquée.

IV

Saint Pierre de face, à mi-corps, nimbé, tenant de la main
droite une croix de procession, ou un sceptre cruciforme,
de la gauche, une clef. Au-devant du saint, un écu dont
les armoiries sont effacées : GODFRIDOV. DE :
HEINSB.

— Croix pattée, anglée de douze globules, et coupant la
légende (type des esterlins) : MON | ETTE | NIS
| BER.

A. Gr. 0.85.

Collection de M. Hooft Van Iddekinge.

Une pièce à peu près semblable a été publiée dans le cin-
quième volume de cette Revue et attribuée à Guillaume III,
seigneur de Heinsberg (1561-1595). Sur la pièce de la
Revue, l'écusson, placé devant le saint, porte l'aigle biceps.
Le possesseur de la pièce que nous donnons ici, crut y dis-
tinguer un lion. Mais malgré « grand renfort de bésicles, »
il nous a été impossible de décider entre ces deux animaux
héraldiques.

Einisberg (le S est douteux) ne peut être qu'une forme irrégulière du nom de Heinsberg; et ce nom a été fréquemment défiguré par les monnayeurs.

La pièce précédemment publiée a été frappée à Geilenkirchen. Les sires de Heinsberg monnayaient également à Wessenberg et à Gangelt.

V

Dans un entourage formé de six arcs de cercle, le heaume couronné portant le cimier ordinaire des ducs de Gueldre : ✠ WILHELM : DVX : GELR : ꝛ : COM : ꝛVMP.

— Croix pattée dans un cercle, anglée des lettres RSTZ.
(Les quatre villes principales du pays : Ruremonde, Zutphen, Nimègue et Arnhem) : ✠ RORERTZ : ROVTZ : DE : TERNEMENSIS.

A.

Collection de M. Hooft Van Iddekinge.

Ce gros est une variété de celui que décrit M. Van der Chys, dans son *Mémoire sur les monnaies des ducs de Gueldre*, p. 61 et pl. VII, n° 12. Il en diffère en ce que la première légende commence au bas de la pièce au lieu de commencer en haut, comme cela se faisait ordinairement sur les monnaies de cette époque. Il a été frappé par Guillaume I, duc de Gueldre et comte de Zutphen, avant qu'il eût hérité du duché de Juliers (1577-1595).

VI

Monogramme de *Karolus*. Entre un double grènetis :
✠ CRACIADIREX.

— Croix pattée dans le champ. Entre un double grènetis :
✠ CHIMIRIACOVI.

A.

Dessin communiqué par M. L. de Coster.

Ce curieux denier de Charles le Chauve vient ajouter un nom nouveau (*Chimiriacum*) à la longue nomenclature des ateliers monétaires de ce prince.

Réduit à des conjectures sur la signification de ce nom, nous proposons d'y voir une forme ancienne et primitive de *Cimacum*, *Simacum*, *Cymacum*, aujourd'hui *Chimai* dans le Hainaut. La conservation du *Ch* dans la prononciation moderne est un argument en faveur de notre hypothèse, qui n'est pas sans avoir quelque valeur.

D'après le savant Schayes, la plus ancienne mention de Chimai, sous la forme de *Cimacum*, ne remonte qu'à l'an 1096. Mais cette preuve négative ne doit pas être invoquée contre nous. Une localité peut avoir existé bien antérieurement à l'époque de sa première mention connue dans les chartes, témoin Chièvres, *Cervia*, dont on a aussi un denier de Charles le Chauve, et que Schayes n'a pas trouvé mentionné avant 1117.

L'objection que l'on peut faire contre l'attribution du denier de *Chimiriacum* à Chimai, c'est, dans ce dernier nom, l'absence de la lettre R qui, dit-on, ne s'élide jamais dans la transformation des mots. Si cette règle de linguistique ne souffre, en effet, aucune exception (ce dont il est permis de douter), il faudrait alors chercher quelque autre localité dont le nom se rapprochât davantage de *Chimiriacum*, par exemple :

Chemiré-le-Gaudin, Sarthe, canton de la Suze.

Chemiré-en-Charnie, Sarthe, canton de Loué.

Chemiré-sur-Sarthe, Maine-et-Loire, canton de Châteauneuf.

Chéméré, Loire-Inférieure, canton de Bourgneuf-en-Retz.

Chéméré-le-Roi, Mayenne, canton de Meslay.

Chémery, Loir-et-Cher, canton de Saint-Aignan.

Chémery, Moselle, canton de Faulquemont.

Chémery (les deux), Moselle, canton de Bouzonville.

Chémery, Ardennes, canton de Raucourt.

Le choix, comme on le voit, est assez embarrassant, et avant de se prononcer encore faudrait-il savoir quel était le nom que ces localités portaient à l'époque carlovingienne.

Pour les *Chemiré* du Maine, nous nous sommes adressé à notre savant confrère et ami, M. E. Hueher. Voici la lettre qu'il a bien voulu nous écrire à ce sujet :

Le Mans, ce 28 février 1862.

MON CHER CONFRÈRE,

Je ne crois pas que les Chemiré et Chéméré du Maine puissent vous aller pour votre CHIMIRIACO. Jugez-en :

Il existe dans le Maine deux *Chemiré* :

Chemiré-en-Charnie ;

Chemiré-le-Gaudin ;

Et un Cheméré.

Voici la synonymie de ces diverses localités :

Chemiré-en-Charnie. *Cambariacum*. Anal. mab., 257—
à la date de 616 environ. (Saint Bertram, évêque du Mans,

donne à l'église de la Couture celle de Chemiré... de Cambariaco). *Chemireium* en 1255. (Grégoire IX confirme cette donation au monastère de la Couture... de Chemireio).

Chemiré-le-Gaudin. *Compariacum*. Le même saint Bertram (616) donne l'église de Chemiré-le-Gaudin au même monastère.... de *Compariaco vico*.

Chemireium (*Gaufridus de Chemireio* accompagna Geofroy de Mayenne à la Terre-Sainte.)

Cheméré. *Camariacum*. (Saint Hadonid). Même époque que saint Bertram.

Chimireium, 1145.

Chemureium, 1158.

Vous voyez que nous n'avons rien à revendiquer sur votre Chimiriaco. Surtout parce qu'aux époques anciennes le H ne paraît pas encore dans les noms de nos trois localités.

Adieu, mon cher confrère, tout à vous.

E. HUCHER.

Au milieu de toutes ces raisons peu concluantes, le partie le plus sage n'est-il pas, encore une fois, de rester dans le doute et d'attendre que des recherches plus heureuses ou le hasard, plus fécond souvent que toutes les recherches, nous apportent une solution acceptable.

VII

Prince, debout, sous une arcade gothique ornée de clochetons. Il tient de la main droite l'épée haute, et

pose la main gauche sur l'écu au lion : LVDOVICVS : COMES.


— Croix ailée et fleuronnée, ayant en cœur et aux extrémités un cartouche quadrilobé, placée dans un entourage formé de quatre arcs de cercle, dont les angles rentrants se terminent par une feuille à cinq lobes. Dans chaque angle extérieur, une aigle éployée : ✠ XPC, etc.

Or. (*Royal.*)

Dessin communiqué par M. L. de Coster.

Les *royaux* de Louis de Male furent frappés, à Gand, du 9 septembre 1359 au 8 février suivant, au nombre de 18,000 pièces, et, à Malines, du 11 décembre 1359 au 18 février suivant, au nombre de 810 pièces. On ignore s'il existe quelque signe ou point secret qui puisse faire distinguer les royaux de Malines de ceux de Gand ; mais l'affirmation est probable. Cet exemplaire est le premier et le seul que l'on ait retrouvé jusqu'à ce jour. Il appartient à M. Charvet, antiquaire à Paris, et il ne peut manquer d'être vivement disputé par les nombreux amateurs de monnaies flamandes.

VIII

Aigle biceps, portant en cœur le globe impérial sommé de la couronne fermée, type ordinaire des monnaies de l'Empire : FERDINADVS.II.DG.ROM.IM.SEM.AV., aux deux côtés de la couronne 1·6·2·0·.

— Écu écartelé au 1 et 4 de gueules à la croix d'or (Lynden), au 2 et 3 de gueules, semé de billettes d'or, au lion de même brochant sur le tout (Halmale), avec lambrequins et timbré de deux casques couronnés, le premier ayant pour cimier un levrier assis, et l'autre un lion issant :

♥ ERNESTVS. DE. LYNDEN. L. BA. IMP. I.
RECIEM.

A. Gr. 29.50. (*Thaler.*) Cabinet royal de la Haye, communiqué par
M. L. de Coster.

Ce beau thaler de Ernest de Lynden, baron de Reekheim, vient enrichir, d'une pièce nouvelle, la monographie de M. Wolters, à laquelle nous avons déjà donné plusieurs suppléments dans cette Revue.

Ernest de Lynden régna de 1605 à 1656. Ses armoiries, sur ses monnaies d'argent et de cuivre, varient presque à chaque pièce. Le graveur les combinait de manière à imiter le plus possible le type étranger qu'on se proposait de copier. Sur le thaler on s'est contenté d'écarteler son blason paternel avec celui de sa mère, Marie de Halmale.

IX

Buste de Maurice de Nassau, presque de face, avec la fraise et la cuirasse, ayant au col un médaillon représentant saint Georges à cheval terrassant le dragon : MAVRITI9
PR.AVR.CO.NASS.CAT.MARC.VE.

— A gauche, un oranger coupé au pied. De la souche sort un rejeton vigoureux. A droite, le lion dans l'enclos palissadé (*hollandseh Tuin*), tenant de la griffe gauche sept flèches sous lesquelles on lit UNIO, et, de la droite, un sabre levé au-dessus duquel il y a, en petits caractères, PATRIÆ DEFENSIO; derrière le lion : LEO BELGICUS. Autour, la devise ordinaire du prince : TANDEM FIT SURCULUS ARBOR. A l'exergue : CVM PRIVIL. CÆS. C. MALLER.

A. Cabinet royal de la Haye, communiqué par
M. L. de Coster.

Cette médaille n'a pas été donnée par van Loon qui, sans doute, ne l'a pas connue. Elle est l'œuvre de Christian Maler, ou Maller, comme il signe lui-même la pièce, fils de Valentin Maler, également graveur à Nuremberg. Christian a travaillé dans la première moitié du xvii^e siècle; et malgré le privilège impérial qu'il invoque, la médaille de Maurice donne une assez pauvre idée de son talent. On faisait beaucoup mieux aux Pays-Bas. Le soin qu'il a pris d'indiquer en toutes lettres les choses qu'il voulait représenter, est une *naïveté* ici superflue; car on distingue parfaitement le lion, son sabre et ses flèches. Il paraît, au reste, que c'est une habitude allemande; témoin le fameux *Livre des sauvages*, de M. l'abbé Domenech.

X

Le monogramme du Christ dans une couronne d'épines :

SIC : NOMEN DOMINI X :.

— Croix fleurdelisée, anglée de quatre marguerites : VIVD

(pour VIVE) LE ROI ☞ ET LE DODIN ☜.

Laiton.

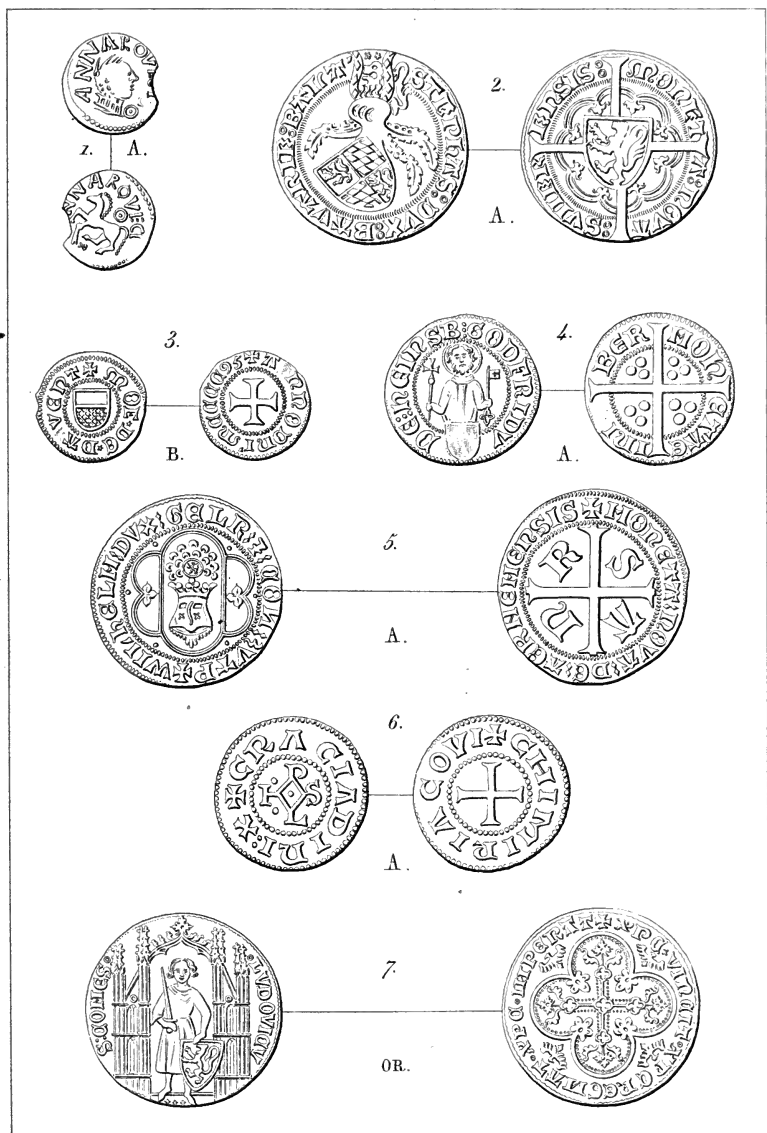
Collection de M. Hooft Van Iddekinge.

Jeton de fabrication dite tournaïsiennne et qu'on prétend reconnaître à la forme spéciale de la lettre M, représentée par trois lignes perpendiculaires. Cette variété semble nouvelle; elle ne se trouve du moins pas dans les planches que M. le comte de Nedonchel a publiées dans les *Bulletins de la Société historique de Tournai*. La première légende, *Sic Nomen Domini* (ainsi est le nom du Seigneur), sert d'explication au monogramme IHS (*Jesus Hominum Salvator*) qu'elle entoure. On peut croire aussi qu'elle a été mise dans le but de simuler la légende des monnaies :

sit nomen Domini benedictum. Quant à celle du revers : vive le roi et le dauphin ! elle témoigne de la prudence du fabricant tournaisien qui voulait être bien avec tout le monde. Cet industriel avait devancé son siècle.

R. CHALON.





S. Vandendaelen. F. l.



8.



A.



9.



A.



10.



C.